

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE

SEANCE DU 29 MARS 2018

Nombre de conseillers : 7

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 4

C O M P T E R E N D U .

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël MONGIN, Maire.

Présents : M. MONGIN Joël, M. DOUHET Rémy, M. BOURGOIN Rémi, Mme. LE QUERE Martine,

Absent(e)(s) excusé (e)(s) : M. GROSJEAN Xavier.

Absent(e)(s) non excusé(e)(s) : Mme. PERRON Virginie, M. CAPPELAERE Nicolas.

Secrétaire de séance : Madame LE QUERE Martine.

Ordre du jour : Approbation procès-verbal de la dernière séance
Approbation compte de gestion 2017 (budget principal, budget annexe eau)
Approbation compte administratif 2017 (budget principal, budget annexe eau)
Affectation résultats (budget principal, budget annexe eau)
Vote des taux 2018
Vote budgets 2018 (budget principal, budget annexe eau)
Travaux voirie
Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2018

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2018 est approuvé à l'unanimité et sans observations par tous les membres présents.

Approbation compte gestion 2017 service eau et commune

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2017 établis par le Trésorier Municipal, lesquels n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation comptes administratifs 2017 budget commune et budget annexe eau

Le Conseil municipal délibérant sous la présidence de M. Rémy DROUHET sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 (budget commune et service eau), dressés par le Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif principal commune

Excédent de fonctionnement	_____	+ 137 544,77 €
Déficit investissement	_____	- 16 253,44 €
Résultat global	_____	+ 121 291,33 €

Compte administratif Service eaux M49

Excédent de fonctionnement	_____	+ 52 837,73 €
Déficit d'investissement	_____	- 41 934,16 €
Résultat global déficit	_____	+ 10 903,57 €

Affectations résultat de fonctionnement

Pour le budget de la Commune :

- Couvrir le déficit investissement au compte 1068 +27 903,44 €
(solde d'exécution d'investissement 16 253,44€ et Restes à réaliser d'investissement 11 650)
- Report section fonctionnement compte 002 recette +109 641,33 €

Pour le budget Service eau

- Couvrir le déficit investissement au compte 1068 +41 934,16 €
- Report section fonctionnement compte 002 recette +10 903,57 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Il est proposé de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018 des taxes directes locales et vote les taux suivants :

Taxe d'habitation	4,79 %
Taxe foncière (bâti)	6,69 %
Taxe foncière (non bâti)	15,30 %

Vote du budget primitif 2018 - service eau de la commune

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif du service eau de l'année 2018 comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	29 312,94 €
Dépenses	29 312,94 €

Section d'investissement :

Recettes	50 643,53 €
Dépenses	50 643,53 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif service eau assainissement de la commune pour 2018 comme présenté ci-dessus.

Vote du budget primitif principal 2018 de la commune

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif du service eau de l'année 2018 comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	199 894,93 €
Dépenses	138 479,60 €

Section d'investissement :

Recettes	76 938,04 €
Dépenses	76 938,04 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif service eau assainissement de la commune pour 2018 comme présenté ci-dessus.

Poste secrétaire mairie – recrutement par voie contractuelle

Considérant que la commune de Vanne est une commune de moins de 1 000 habitants,

Considérant que la délibération en date du 01/06/2016 susvisée ne prévoit pas la possibilité de recourir à un agent contractuel conformément à l'article 3-3 3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il convient de modifier la délibération précitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide, concernant le poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps non complet à hauteur de 8 heures hebdomadaires (soit 8/35^{ème} d'un temps plein), pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie relevant de la catégorie hiérarchique C, créée par délibération en date du

01/06/2016, de se réserver la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article 3-3 3° de la loi n° 84-53, s'agissant d'un emploi de secrétaire de mairie et que la commune de Vanne est une commune de moins de 1 000 habitants,

- En cas de recrutement d'un agent contractuel précise que le niveau de recrutement tiendra compte de l'expérience sur un emploi similaire et/ou d'un diplôme de niveau V, fixe la rémunération entre l'indice brut 351 / indice majoré 328 et l'indice brut 362 / indice majoré 336, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, les crédits nécessaires sont inscrits au budget, et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Travaux voirie

Devis CC4R accepté pour un montant de 14 108,40 euros TTC. (croix des buis et rue des prés) ;
Devis SRTP accepté travaux rue de l'Epenotte pour 774 euros TTC.

Questions diverses :

Le Conseil municipal ne désire pas adhérer au syndicat de gestion de la MARPA de Noidans le Ferroux.

Le Maire, Joël MONGIN

